

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
HOUDREVILLE
54330

SEANCE DU 26 mars 2010

Nombre de Membres :
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 10

Date convocation :
19 mars 2010
Date d'affichage :
02/04/2010

L'an deux mil dix, le vingt six mars à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel PETITCOLAS, Maire.

Présents : Tous les Conseillers sauf Daniel BRASSEUR
Procuration : Daniel BRASSEUR a donné pouvoir à M. Luc PRUDENT
Secrétaire de séance : Luc PRUDENT

COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2009

Monsieur Bernard AUBERT 1^{er} Adjoint au Maire présente les résultats du compte administratif 2009 du service assainissement :
Monsieur Michel PETITCOLAS maire ne prend pas part au vote

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
FONCTIONNEMENT	3 027.11€	14 439.37€	11 412.26€
EXCEDENT 2008		47 458.90€	47 458.90€
EXCEDENT CLOTURE	3 027.11€	61 898.27€	58 871.16€
INVESTISSEMENT	178 353.96€	71 398.90€	- 106 955.06€
EXCEDENT 2008		9 665.25€	9 665.25€
EXCEDENT CLOTURE	178 353.96€	81 064.15€	- 97 289.81€
Reste à réaliser	574 500.00€	650 000.00€	75 500.00€
Résultat corrigé			-21 789.81

Après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2009 du service assainissement.

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2009

Monsieur Bernard AUBERT 1^{er} Adjoint au Maire présente les résultats du compte administratif 2009 de la commune :
Monsieur Michel PETITCOLAS maire ne prend pas part au vote.

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
FONCTIONNEMENT	240 544.93€	260 584.67€	20 039.74€
Excédent 2008		115 854.39€	115 854.39€
EXCEDENT CLOTURE	240 544.93€	376 438.67€	135 894.13€
INVESTISSEMENT	74 313.52€	47 973.38€	-26 340.14€
DEFICIT 2008	20 350.99€		-20 350.99€
DEFICIT CLOTURE	94 664.51€	47 973.38€	-46 691.13€
<i>Restes à réaliser reports</i>			<i>0.00</i>

Après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2009 de la Commune.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Michel PETITCOLAS